

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS
91 490 MILLY-LA-FORET

Séance du 29 novembre 2022
En présentiel à la Maison du Parc, Milly-la-Forêt

OU

En visioconférence sur le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/89026184680?pwd=R1JDRkJsQWs3Q1pGcWMzbHNTWFUvdz09>

Identifiant de réunion 890 2618 4680

Mot de passe 540031

BUREAU SYNDICAL

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2022 (ANNEXE 1)**
3. **BUREAU SYNDICAL : VISIOCONFERENCE ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (ANNEXE 2)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

VU la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU les Statuts du Syndicat ;

VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

VU la délibération n°2021-004 du 2 mars 2021 portant délégation au Bureau syndical ;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) ;

Afin de mettre en œuvre, à compter du 1er janvier 2023, le dispositif de visioconférence prévu par la loi 3DS, le Parc propose d'autoriser la tenue des Bureaux syndicaux en visioconférence.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- autoriser le Bureau syndical à avoir recours à la visioconférence pour ses réunions,
- ajouter au chapitre 6 – Composition et attributions du Bureau du règlement intérieur du Parc, le texte suivant :

« Conformément à la loi 3DS, le Bureau peut se dérouler en visioconférence sous réserve du respect des obligations légales suivantes :

- seul le Président décide que la réunion du Bureau se tient en plusieurs lieux, par visioconférence,
- le Bureau peut se dérouler à la fois en visioconférence et en présentiel,
- dès lors que le Bureau se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il doit en être fait mention dans la convocation en plus du lien de connexion, de la procédure de connexion, du logiciel utilisé, ...,
- le quorum est apprécié en fonction de la présence des élus dans les différents lieux par visioconférence,
- les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public lorsque des élus y participent par visioconférence. Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en présentiel ou au Comité syndical suivant, car la visioconférence ne permet pas d'organiser le scrutin selon cette modalité,
- le résultat du vote est reproduit dans le procès-verbal avec le nom des votants,
- Le Parc doit disposer d'équipements permettant la retransmission d'informations via un canal audio et visuel. Un dispositif d'audioconférence est insuffisant,
- Le logiciel de visioconférence doit permettre l'accès à la séance gratuitement et aisément. ».

4. DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AUTRES DOCUMENTS DE MOINS DE 50 000 € HT

VU l'article L5211-10 du code Général des Collectivités Territoriales :

Il est proposé de déléguer à Monsieur le Président la signature des conventions ou tout autre document ayant une incidence financière d'un montant inférieur à 50 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants et reconductions qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 10%.

Le Président rendra compte lors de chaque réunion du Comité syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 13 décembre 2022 afin d'approuver la délégation de signature du Président pour les documents dont l'incidence financière est inférieure à 50 000 € HT.

5. RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Vu l'information fournie par le Centre Interdépartemental de Gestion indiquant que s'il n'y a pas de suppression d'emploi, il n'est pas utile de saisir le comité technique via l'organisme paritaire ;

Le tableau des effectifs a particulièrement évolué en raison du recrutement des conseillers énergies du SARE. Ces postes sont financés par les Communautés d'agglomérations du Pays de Fontainebleau et Melun Val de Seine, les Communautés de communes du Val d'Essonne, Entre Juine et Renarde et le Pays de Montereau, le Conseil Départemental de l'Essonne, les certificats d'économies d'énergie ainsi que par le budget fonctionnement du Parc.

	Projection 2023	dont	
		Effectivement pourvu	poste vacant
<i>Filière Administrative</i>			
attaché principal	1	1	0
attaché	7	5	2
rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	1	2
adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	1	1	0
adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	1	0	1
adjoint administratif	6	5	1
TOTAL Filière administrative	19	13	6
<i>Filière technique</i>			
ingénieur principal	2	2	0
ingénieur territorial	19	12	7
technicien principal 1 ^{ère} classe	2	2	0
technicien principal 2 ^{ème} classe	3	3	0
technicien territorial	7	2	5
Total filière technique	33	21	12
<i>Filière culturelle</i>			
attaché de conservation du patrimoine	1	1	0
Total filière culturelle	1	1	0
TOTAL DES EMPLOIS	53	35	18

Il est à noter que dans les 35 emplois permanents pourvus, figurent :

- 3 postes relevant du budget annexe SPANC,
- 8 postes relevant du budget annexe SARE.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 13 décembre 2022 afin d'approuver cette mise à jour.

6. FINANCES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

a) SMAG - Approbation du budget primitif (ANNEXE 3)

Considérant le passage en M57, l'élaboration du budget primitif SMAG demande un délai supplémentaire, c'est pourquoi nous vous les ferons parvenir dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre compréhension.

b) SPANC - Approbation budget primitif (ANNEXE 4)

Les dépenses de personnel se maintiennent puisque l'effectif permanent est toujours de 2.5 ETP. Le montant des charges à caractère général reste stable. Les charges exceptionnelles ont augmenté par le versement des subventions aux particuliers.

Présentation synthétique du budget primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	76 700,00
012	Charges de personnel	123 300,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	66 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900,00
Total dépenses de fonctionnement		271 900,00

Recettes de fonctionnement		
70	Redevances d'assainissement non collectif et travaux	204 900,00
74	Subventions	64 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00
77	Autres produits exceptionnels	1 000,00
Total recettes de fonctionnement		271 900,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
2051	Concessions et droits assimilés	1 200,00
2182	Matériel de transport	3 700,00
Total dépenses d'investissement		4 900,00

Recettes d'investissement		
R040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900,00
Total recettes d'investissement		4 900,00

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 13 décembre 2022 afin d'approuver le budget annexe 2023 du SPANC.

a) LA BOBITAINE - Approbation du budget primitif (ANNEXE 5)

Pour la gestion de la Bobitaine, concernant les dépenses de personnel, un agent du Parc et un stagiaire en communication seront refacturés à hauteur de 30% d'un ETP pour l'agent du Parc et 3 500 € pour le stagiaire.

Les recettes sont estimées suivant la location des espaces, à savoir : des bureaux individuels, des places individuelles au sein des espaces de télétravail et des salles de réunion.

Présentation synthétique du budget primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	34 530,00
012	Charges de personnel	20 570,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
Total dépenses de fonctionnement		58 100,00
Recettes de fonctionnement		
70	Prestations de services	56 100,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00
77	Autres produits exceptionnels	1 000,00
Total recettes de fonctionnement		58 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
2184	Mobilier	1 000,00
Total dépenses d'investissement		1 000,00
Recettes d'investissement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
Total recettes d'investissement		1 000,00

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 13 décembre 2022 afin d'approuver le budget annexe 2023 de la Bobitaine.

b) SARE - Approbation du budget primitif (ANNEXE 6)

Le budget annexe SARE est un nouveau budget pour 2023. Les charges du personnel présentent un effectif de 11 ETP. Ces postes sont financés par les Communautés d'agglomération du Pays de Fontainebleau et Melun Val de Seine, les Communautés de communes du Val d'Essonne, Entre Juine et Renarde et le Pays de Montereau, le Conseil Départemental de l'Essonne, les certificats d'économies d'énergie par le biais des conventions signées avec les structures citées ci-avant ainsi que par le budget fonctionnement du Parc.

Les charges à caractère général intègrent les nouveaux besoins dus au nombre de nouvelles conventions passées avec les intercommunalités, la Recyclerie du Gâtinais (standard), frais de communication, ...

Présentation synthétique du budget primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	54 100,00
012	Charges de personnel	485 900,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00
Total dépenses de fonctionnement		549 000,00
Recettes de fonctionnement		
70	Prestations de services	393 100,00
74	Dotations et participations	153 900,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00
Total recettes de fonctionnement		549 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
2051	Concessions et droits assimilés	3 000,00
21838	Autres matériel informatiques	4 000,00
Total dépenses d'investissement		7 000,00
Recettes d'investissement		
R040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00
Total recettes d'investissement		7 000,00

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 13 décembre 2022 afin d'approuver le budget annexe 2023 du SARE.

7. AJOUT D'UN CRITÈRE AU CAHIER DES CHARGES DE L'AIDE AGRICOLE DU PARC

Dans l'objectif de rendre le dispositif de subvention « Aide agricole » toujours plus adapté aux enjeux et projets agricoles et alimentaires du territoire, le Parc souhaite ajouter le critère suivant : « Amélioration des conditions et du bien-être au travail », au volet social du cahier des charges de l'aide.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette modification.

8. INDIVIDUALISATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu les statuts du Syndicat ;

VU l'avis favorable des commissions concernées ;

Mesure	Objet et bénéficiaire de la Subvention	Cout total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (o/n)	Autres financements
7C Accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie	Commune de MILLY-LA-FORET Rénovation de l'éclairage public	777 925,20 €	100 800,00 €	65%	10 000,00 €	oui	767 925,20 €
	Commune d'AMPONVILLE Remplacement de l'éclairage public - Rue Grande et Rue de la Mare (2ème tranche)	61 552,00 €	51 293,33 €	80%	10 000,00 €	oui	51 552,00 €
	Commune d'AUVERS-SAINT-GEORGES Rénovation thermique du Foyer rural - Phase 1	29 918,81 €	24 932,34 €	80%	19 945,87 €	/	9 972,94 €
	Commune de BOISSISE-LE-ROI Remplacement de l'éclairage public - 66 lanternes "boule"	56 485,44 €	47 071,20 €	65%	10 000,00 €	oui	46 485,44 €
	Particulier BOURAY-SUR-JUINE Isolation thermique des murs par l'extérieur en fibre de bois, isolation de combles perdus en ouate de cellulose	39 378,00 €	28 594,28 €	40%	9 000,00 €	oui	30 378,00 €
7D Accompagner les acteurs privés pour une meilleure maîtrise de l'énergie	Particulier LE VAUDOUE ITE en fibre de bois + poêle à granulés	24 562,19 €	16 555,00 €	40%	6 622,00 €	/	17 940,19 €
	Particulier BOUVILLE Installation d'une chaudière à granulés et d'un poêle à bois	38 324,92 €	24 060,44 €	40%	8 000,00 €	oui	30 324,92 €
17C Inciter à la diversification et à la qualité de l'offre de logement	Particulier BOUTIGNY-SUR-ESSONNE Installation d'une chaudière à granulés et d'un poêle à bois	26 522,27 €	6 008,68 €	40%	2 403,50 €	/	24 118,77 €
	Particulier MILLY-LA-FORET Installation d'une chaudière à granulés, isolation des combles en ouate de cellulose et d'une VMC hygro A	25 517,08 €	22 685,21 €	40%	8 000,00 €	oui	17 517,08 €
	Particulier MILLY-LA-FORET Isolation de l'étage en laine de bois et d'une VMC double-flux	38 688,34 €	16 485,04 €	40%	6 594,02 €	/	32 094,32 €
	Particulier de MONDEVILLE Restauration de la toiture de la grange Pompier	27 940,00 €	25 400,00 €	30%	6 000,00 €	oui	21 940,00 €
9B Restaurer le patrimoine immobilier identitaire	Commune d'ONCY-SUR-ECOLE Recréation d'un médaillon en pierre à l'effigie du peintre Lantara	6 000,00 €	6 000,00 €	60%	3 600,00 €	/	2 400,00 €
	Commune de RECLOSES Restauration de la toiture de la mairie	48 960,19 €	17 067,18 €	70%	3 338,20 €	/	45 621,99 €
	Commune d'AMPONVILLE Restauration de la nef, la sacristie et de la toiture de l'église de Jacquenville	34 165,92 €	18 171,60 €	80%	14 537,28 €	/	19 628,64 €
	Commune d'AMPONVILLE Restauration de la porte d'entrée de l'église de Jacquenville	7 033,20 €	5 861,00 €	80%	4 425,00 €	/	2 608,20 €

Mesure	Objet et bénéficiaire de la Subvention	Coût total du projet TTC	Montant des dépenses éligibles HT	Taux	Montant de la subvention	plafond (o/n)	Autres financements	
14A Conseiller et accompagner les projets paysagers	Commune d'AUVERS-SAINT-GEORGES Travaux pour la réalisation d'un aménagement du Pré Joly (Phase 2)	24 002,33 €	18 463,33 €	80%	14 770,66 €	/	9 231,67 €	
	Commune de LARCHANT Projet de plantation de haie, création d'un cheminement Fontaine St Maturin	10 779,00 €	8 982,50 €	80%	5 000,00 €	oui	5 779,00 €	
	Commune de MOIGNY-SUR-ECOLE Travaux d'aménagement paysager de la Salle des fêtes	124 420,80 €	56 442,40 €	80%	20 000,00 €	oui	104 420,80 €	
	Commune de TOUSSON Travaux pour la végétalisation de la rue de la mairie	4 632,00 €	4 210,91 €	75%	3 158,18 €	/	1 473,82 €	
	Commune de VILLIERS-EN-BIERE Travaux du Jardin de curé de la chapelle Saint Eloi	34 430,88 €	28 692,40 €	75%	21 519,30 €	/	12 911,58 €	
	24A Accompagner les initiatives pédagogiques	Collège Olympe de Gouges, Champcueil A la découverte du Gâtinais local	1 670,00 €	1 670,00 €	Pas de taux	1 670,00 €	/	- €
Collège Léonard de Vinci, Guigneville-sur-Essonne Sous les arbres du Gâtinais		4 251,00 €	2 500,00 €	Pas de taux	2 500,00 €	oui	1 751,00 €	
École André Malraux, Boissise-le-Roi Modelage sur les traces de Niki de Saint-Phalle		2 079,60 €	1 803,60 €	Pas de taux	1 803,60 €	/	276,00 €	
École Gabriel Bolifraud, Chamarande Découverte du monde forestier par la pratique artistique		1 602,34 €	1 602,34 €	Pas de taux	1 602,34 €	/	- €	
École Château Villard, Boissise-le-Roi Jardinage et biodiversité		3 293,78 €	2 000,00 €	Pas de taux	2 000,00 €	oui	1 293,78 €	
École Jean-Cocteau, Milly-la-Forêt Cycle Art dans la forêt		1 639,82 €	1 639,82 €	Pas de taux	1 639,82 €	/	- €	
École Jean-Cocteau, Milly-la-Forêt Création d'un conte populaire et théâtral		328,30 €	328,30 €	Pas de taux	328,30 €	/	- €	
École Julie-Daubié, Milly-la-Forêt 60 ans après, l'œuvre de Jean Cocteau vit toujours...		8 400,00 €	2 500,00 €	Pas de taux	2 500,00 €	oui	5 900,00 €	
École Les Hélices Vertes, Cerny Réalisation d'un livre illustré sur le thème du traitement des déchets		2 137,30 €	2 137,30 €	Pas de taux	2 137,30 €	/	- €	
École élémentaire Les Singes Verts, Boutigny-sur-Essonne La place et le rôle des abeilles dans notre écosystème		1 040,00 €	1 040,00 €	Pas de taux	1 040,00 €	/	- €	
École maternelle Pomme de pin, Maise Les abeilles : un enjeu du développement durable		1 639,82 €	1 639,82 €	Pas de taux	1 639,82 €	/	- €	
École Pierre Prévost (EPU Carnot), La Chapelle-la-Reine Cycle Art dans la forêt		2 489,73 €	2 489,73 €	Pas de taux	2 489,73 €	/	- €	
École primaire, Pringy En route vers la labellisation E3D		5 114,00 €	2 127,60 €	Pas de taux	2 127,60 €	/	2 986,40 €	
25A Concevoir et animer des événements pour tous publics		École André Malraux, Boissise-le-Roi Approche des dimensions utilitaires des plantes	760,00 €	760,00 €	Pas de taux	760,00 €	/	- €
		École André Malraux, Boissise-le-Roi Sons et bruits dans l'environnement proche	1 520,00 €	1 520,00 €	Pas de taux	1 405,00 €	/	115,00 €
		TOTAL	1 479 204,26 €	553 535,35 €		212 557,52 €		
Annule et remplace la délibération n°2022-049 du 27 septembre 2022								
17C Incitons à la diversification et à la qualité de l'offre de logement	Particulier ONCY-SUR-ECOLE Installation d'une VMC Hygro-A et isolation sarking en fibre de bois de la toiture Installation d'un ballon thermodynamique, d'une VMC Hygroréglable et d'un poêle à granulés	27 833,30 €	12 067,25 €	40%	4 826,90 €	/	23 006,40 €	

Chiffres gaz à effet de serre (GES) et gain énergétique : Pour le PIG (17C)

	Consommation d'énergie kWhep/m².an	Emission de GES kgeq CO2/m².an
Avant travaux	1 923	461
Après travaux	1 072,9	124,80
Gain	850,1	336,2
Gain (%)	44,21 %	72,93 %

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider les demandes de subventions, d'approuver les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

9. INDIVIDUALISATIONS SPANC PARC

Objet et bénéficiaire de la subvention	Coût total du projet	Montant maximum de la subvention
Particulier de Chatenoy Installation d'une filière compacte de 7 EH suivie de tranchées d'infiltration de 18 ml	12 705,00 €	7 000,00 €
Particulier d'Achères-la-Forêt Installation d'une filière compacte Tricel	9 698,94 €	4 000,00 €
Particulier de La Chapelle-la-Reine Installation d'une filière compacte Tricel 6Eh	12 925,00 €	7 000,00 €
TOTAL	35 328,94 €	18 000,00 €

Modification d'une subvention

Lors de la séance du 27 septembre 2022, une subvention d'un montant de 4 000 € a été accordée à un particulier sur la Commune de La Chapelle-La-Reine, il s'avère que cette personne peut bénéficier d'une subvention de 6000 €.

Particulier de LA CHAPELLE LA REINE Installation d'une fosse toutes eaux et de tranchées d'épandage	12 960,00 €	4 000,00 € 6 000,00 €
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-------------------------------------

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- valider les demandes de subventions,
- Approuver la modification de subvention présentée ci-avant,
- autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

VU l'avis favorable de la commission concernée ;

Vu la délibération n°2021-075 en date du 14 décembre 2021 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel du Gâtinais français, portant sur la création d'un service en énergie partagé,

Dans le cadre de la Mesure 7 de sa Charte « Incitation à l'utilisation sobre des énergies ou développement des énergies renouvelables », le Parc s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'actions à l'échelle du territoire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 2022, le Parc a expérimenté la création d'un poste de conseiller en Énergie partagé pour permettre à une partie des communes du Parc de se doter de compétences techniques en énergies dans le but de favoriser une politique énergétique maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Pour 2023, compte tenu du contexte énergétique, plusieurs intercommunalités s'interrogent sur la possibilité d'étendre ce service. De plus, l'ADEME renouvelle la possibilité de financer le service de conseil en énergie partagé jusqu'à 30 000 € par nouveau poste.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'autoriser le Parc à solliciter l'ADEME pour une demande de subvention afin d'étendre le service de conseil en énergie partagé et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

11. CANDIDATURE DU PARC AUX DISPOSITIFS D'AIDE DE L'ADEME AU TITRE DES ACTIONS MENÉES PAR LE PARC EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin de permettre le développement des énergies renouvelables sur son territoire, le Parc souhaiterait répondre à plusieurs appels à projets de l'ADEME et pour lesquels les candidatures sont à déposer avant le 31/12/2022 :

- « Aide à la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies » ;
- « Aides aux actions en faveur de la transition écologique ».

Au travers de ces deux dispositifs le Parc souhaiterait pouvoir financer :

- la réalisation du schéma de développement des énergies renouvelables, avec des fonds complémentaires à ceux provisionnés sur le programme d'action du Parc ;
- le financement du poste de chargé(e) de mission énergies renouvelables actuellement en cours de recrutement ;
- des actions ponctuelles d'animation, de communication et/ou de formation autour des énergies renouvelables.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'autoriser :

- le Parc à candidater aux appels à projets de l'ADEME : « Aide à la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies » et « Aides aux actions en faveur de la transition écologique ».
- le Parc à solliciter les financements de l'ADEME
- le Président à signer les documents s'y rapportant.

12. CANDIDATURE DU PARC À L'AMI* DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Le Service agriculture et alimentation de la Banque des Territoires a lancé le 19/12/2021 l'Appel à manifestation d'intérêt* « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », et dont la consultation se clôture le 02/12/2022.

Cet AMI se propose d'accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire, pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique (limitation des intrants, amélioration de la souveraineté, de la durabilité et de la résilience des secteurs concernés, réduction de leurs émissions de GES).

Dans le cadre de cet AMI, la Région Ile-de-France souhaite proposer une candidature unique qui se composerait d'une dizaine de projets portant sur la transition agricole et alimentaire, multipartenariale et francilienne. Pour ce faire, la Région a sollicité ses différents partenaires, dont le Parc naturel régional du Gâtinais français afin de porter et/ou de soutenir des projets d'acteurs locaux.

À ce titre, le Parc souhaite soumettre sa candidature à la Région sur deux projets en tant que :

- Porteur du projet « La poule Gâtinaise, une race francilienne identitaire pleine d'avenir » ;
- Partenaire financier du projet « Saltus Campus, une démarche innovante d'école des métiers du vivant au service des paysages vivants » avec un soutien financier à hauteur de 20 000€.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- approuver la candidature du Parc en qualité de porteur du projet « La poule Gâtinaise, une race francilienne identitaire pleine d'avenir »,
- approuver la candidature du Parc en qualité de partenaire financier du projet « Saltus Campus, une démarche innovante d'école des métiers du vivant au service des paysages vivants » avec un soutien financier à hauteur de 20 000€
- autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

13. CONVENTION TRIPARTITE PNRGF – ONF – COMMUNE DU VAUDOÛÉ - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-047 DU 27 SEPTEMBRE 2022 (ANNEXE 7)

Vu la délibération n°2022-047 du 27 septembre 2022 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel du Gâtinais français, portant sur la convention tripartite PNRGF – ONF – Commune du Vaudoué,
VU l'avis favorable de la commission concernée ;

Il est proposé de modifier l'article 3.1 de la convention.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

14. COMMANDE PUBLIQUE

a) Lancement du marché poule gâtinaise

VU le Code des marchés publics ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Depuis 2003, le Parc travaille en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et les éleveurs sur la relance d'une race de poule locale et rustique : la Gâtinaise. Les enjeux de la pérennisation de la race sont la préservation du patrimoine régional et de la biodiversité animale, ainsi que le développement d'ateliers de diversification pour les agriculteurs locaux. Depuis 2006, le Centre de Sélection Béchanne dans l'Ain assure la maîtrise génétique et l'amélioration de la Gâtinaise.

Les poussins Gâtinais produits sont vendus dans les élevages locaux, à raison de 2000 poussins par an en moyenne. Les animaux seront élevés pendant au moins 140 jours avant d'être vendus à la ferme ou en restaurants.

Le marché public passé en 2017 avec le Centre arrive à son terme : l'ouverture d'un nouveau marché pour la maîtrise et l'amélioration génétique de la Gâtinaise est nécessaire pour le maintien de la race.

Le montant de la prestation est estimé à 25 000 € TTC/an, pendant 6 ans.

Plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'obtention des financements) sur la première année

DEPENSES	RECETTES		
	Montant	Financier	Référence
	12 500 €	CRIF	M19/2023
25 000 €	12 500 €	CRIF	AAP - Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

Compte tenu de la durée du marché (6 ans), d'autres financeurs pourront être sollicités pour les années suivantes, notamment des subventions FEADER si le Parc est lauréat pour porter le programme LEADER 2023-2027.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 13 décembre 2022 afin d'approuver cette proposition.

b) Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027 (ANNEXE 8)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2024-2027, en matière de simplification administrative et d'économie financière,

Le CIG Grande Couronne va constituer un groupement de commandes pour les assurances IARD qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services suivantes :

- Assurances Dommages aux Biens,
- Assurances Responsabilité Civile et Protection juridique en option,
- Assurances Automobile,
- Assurances Protection Fonctionnelle.

Pour rappel depuis le 1998, les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics.

Ainsi, obligation est-elle faite aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par le Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet de bénéficier des avantages de la mutualisation. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

Par strate de population et affiliation au centre de gestion	Adhésion
Jusqu'à 1 000 habitants affiliés	1 040 €
De 1 001 à 3 500 habitants affiliés	1 380 €
De 3 501 à 5 000 habitants affiliés Ou EPCI de 1 à 50 agents	1 530 €
De 5 001 à 10 000 habitants affiliés Ou EPCI de 51 à 100 agents	1 680 €
De 10 001 à 20 000 habitants affiliés Ou EPCI de 101 à 350 agents	1 730 €
Plus de 20 000 habitants affiliés Ou EPCI de plus de 350 agents	1 870 €
Collectivités et établissements non affiliés	2 290 €

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de solliciter le Comité syndical du 13 décembre 2022 afin de :

- adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2024-2027,
- approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

15. QUESTIONS DIVERSES

➤ **En Séance du Comité syndical du 13 décembre prochain :**

- Signature de la convention d'adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP)
- Signature de la convention SARE avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau
- Signature des conventions des partenaires de l'opération « ambassadeurs éco-rénovation du Parc » :
 - DDT 77, représentée par Mr Vincent JECHOUX, Directeur Départemental des Territoires,
 - FFB 91, représentée par Mr Fabien DAURAT, Président,
 - CAPEB 91, représentée par Mr Gérard LEDUC, Président.

- Signature des conventions des ambassadeurs éco-rénovation du Parc :
 - Alpha Combles, représentée par Mr Pierre GILLARD, gérant,
 - WCB, représentée par Mr Didier BONNEAU, gérant.
- Le Grand Pique-Nique du Parc : retour sur un évènement Zéro déchet réussi !
- Consommer Gâtinais ! La nouvelle vidéo promotionnelle Valeurs Parc (diffusion de la vidéo d'1 minute 30)
- Les Boutiques gâtinaises : lancement de la démarche auprès des épiceries et commerces de proximité (diapo à venir)
- Présentation du projet artistique financé par le Parc et réalisé par l'association La Petite Société des Artistes Libres pour familiariser un public hétérogène à des auteurs comiques répertoriés comme « classiques » projection d'un court-métrage).
- Installation de Monsieur Sébastien DROMIGNY en qualité de représentant du Conseil régional d'Ile de France (CRIF) et élection d'un représentant CRIF au Bureau syndical,
- Réunion en séance extraordinaire du Bureau syndical
 À la suite de cette élection, le Bureau syndical se réunira en séance extraordinaire à huis-clos, par suspension de la séance du Comité syndical, pour procéder à l'installation au Bureau syndical de :
 - 1 représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Le Bureau syndical élira alors en son sein :

- le 1^{er} Vice-Président représentant le Conseil régional d'Ile-de-France.

- **Suite à la réunion de Bureau, le Comité syndical se réunira avec comme ordre du jour :**

- Désignation de 3 représentants au groupe de travail urbanisme dont par et parmi le collège de la Région Ile-de-France un représentant et par et parmi le collège des EPCI deux représentants dont 1 pour la Seine-et-Marne et 1 pour l'Essonne au Groupe de travail Urbanisme parmi les délégués titulaire
- Désignation d'un représentant du Parc auprès de l'association de la réserve MAB (biosphère),
- Désignation d'un représentant du Parc auprès de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de Seine et Marne (CDESI77).

➤ **Révision de la Charte**

Journée de séminaire avec les Présidents et Rapporteurs des Commissions mardi 13 décembre 2022

AGENDA : Les rendez-vous du Parc

➤ **13 décembre 2022 de 10h30 à 17h00 : Journée de séminaire avec les Présidents et Rapporteurs des Commissions**

➤ **14 décembre 2022 à 18h : Conférence débat en visioconférence : « Les énergies renouvelables au regard des enjeux d'insertion paysagère et d'acceptabilité »**

Attention, ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées :

Mardi 13 décembre 2022 : Comité syndical à 19h00 à la Maison du Parc,

Jeudi 16 février 2023 : Bureau syndical à 18h00 à la Maison du Parc,

Mardi 7 mars 2023 : Comité syndical à 19h00 à la Maison du Parc,

Mardi 13 juin 2023 : Bureau syndical à 18h00 à la Maison du Parc,

Mardi 27 juin 2023 : Comité syndical à 19h00 lieu à définir,

Mardi 26 septembre 2023 : Bureau syndical à 18h00 à la Maison du Parc,

Mardi 10 octobre 2023 : Comité syndical à 19h00 lieu à définir,

Mardi 28 novembre 2023 : Bureau syndical à 18h00 à la Maison du Parc,

Mardi 12 décembre 2023 : Comité syndical à 19h00 à la Maison du Parc.

Tout sur le Parc

<http://www.parc-gatinais-francais.fr/>

[Le Parc du Gâtinais sur Facebook](#)